



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 1^{er} jour de février 2022 à 16h45.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Service des travaux publics – Monsieur Pierre-Luc Sarrasin – Journalier-chauffeur et/ou opérateur avec fonction spécialisée en aqueduc - Permanence
3. Employé numéro 32-0068 – Fin d'emploi
4. Parole aux contribuables
5. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 28^e jour de janvier 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 janvier 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 28 janvier 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière